

# CONTRAT DE LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Par les présentes,  
La Mairie de Saint Martin L'Ars,  
demeurant : 10, rue du Lavoir 86350 Saint Martin L'Ars  
représentée par : Xavier DIOT, maire  
accepte la demande de location formulée par :

Nom, Prénom :  
Adresse :  
No. de téléphone de contact (obligatoire) :

Il est entendu que la mairie de Saint Martin L'Ars donnera en location :

- la salle polyvalente (Grande salle)
- la salle polyvalente (Petite salle)
- la salle des associations (Cantine)
- avec le forfait ménage (+ 80€)

Pour les dates : \_\_\_\_\_ au prix de €

**La consommation électrique et du gaz sera facturée sur relevé après location.**

**Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le Règlement de Mise à Disposition des Salles Communales, dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepte expressément le contenu.**

Le Règlement de Mise à Disposition des Salles Communales, annexé au contrat de location, aura valeur contractuelle.

La réservation de la salle n'est effective qu'à réception d'un exemplaire du présent contrat.

Fait à Saint Martin L'Ars, le

Le maire de Saint Martin L'Ars

Le locataire

Signature et mention « lu et approuvé »

Signature et mention « lu et approuvé »